

---

**FEDERATION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES  
DES REPRESENTANTS, COMMERCIAUX,  
AGENTS COMMERCIAUX,  
PROFESSIONNELS DE LA VENTE**

*(fondée en 1900)*



---

Chambre de Commerce et d'Industrie 16 Place Jourdan 87 000 LIMOGES 06 07 53 95 43 jean-marie@peyrelade.fr

[www.syndicat-vrp-commerciaux.com](http://www.syndicat-vrp-commerciaux.com) / [Compte Facebook : syndicat des vrp et commerciaux](https://www.facebook.com/syndicatdesvrp) / [federationvrp@outlook.com](mailto:federationvrp@outlook.com)

---

**APPEL DE COTISATION 2025 (chèque à l'ordre du Syndicat des VRP)**

A retourner à : SYNDICAT DES VRP ET DES AGENTS COMMERCIAUX  
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE 16 Place Jourdan 87 000 LIMOGES

NOM :

ADRESSE :

Mail :

N° de téléphone :

Profession Statut :

Produits vendus :

Secteur géographique :

Date de Naissance :

Déclare adhérer à la FEDERATION NATIONALE FORCES DE VENTE  
pour l'année 2025 : **66% de crédit d'impôts**

Cotisation de 115 € : votre contribution sera de **39,10 € (après la déduction fiscale si non imposable  
vous aurez un crédit d'impôt)**

Cotisation « jeunes » - de 30 ans de 50 € : votre contribution sera de 17 € (avec la déduction fiscale)

Cotisation retraité de 60 € : votre contribution sera de 20,40 € (avec la déduction fiscale)

Pour avoir cette déduction fiscale, il vous suffira d'en déclarer le montant payé, sur l'imprimé 2042 RICI,  
dans la case 7AC, 7AE ou 7AG en fonction de votre situation (cotisations syndicales des salariés et pensionnés).

Si vous êtes aux frais réels, vous devez l'inclure dans vos frais.

En effet, nous sommes bénévoles, ce qui n'empêche pas notre compétence, mais nous avons des frais : loyer,  
assurance, papeterie, site internet...

Vous pouvez également nous faire un virement :

IBAN : FR76 1871 5001 0108 0020 6380 350